

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

Paroisse de Guissény, Bayonne
de Lannilis.

Gaurichant
Mr

1° Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse ?

1^{re} La chapelle de Brandaucy.
2^{de} Une autre chapelle sur le cimetière, au bourg parissial.

2° Quel est le vocable de chacune de ces chapelles ?

1^{re} La chapelle de Brandaucy est sous le vocable de Notre Dame du Mont Carmel, 16 juillet. 2^{de} La chapelle du cimetière est sous le vocable de l'Immaculée Conception, 8 décembre.

3° Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial ?

La chapelle de Brandaucy a été érigée en chapelle de secours par ordonnance en date du 12 février 1823, signée Louis, et contre signée Cabières.

4° Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain ?

La chapelle du cimetière a été autorisée par M^{onsieur} Graveran, le 10 janvier 1855.

5° Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical ?

Réponse : Point.

6° Quelle est la date de l'Indult ?

Réponse : —

7° Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ?

Réponse : —

8° Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ?

Réponse : —

9° Les Pierres sacrées sont-elles en bon état ?

Réponse : —

NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Evêché.

MM. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Evêché des Registres de leurs paroisses, sont invités à les y adresser au plus tôt.